

# SANTÉ

## PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

### **Arrêté du 31 janvier 2014 portant nomination et démission de professionnels de santé siégeant au sein des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les pédicures-podologues**

NOR : AFSS1430051A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.4031-2 et D.4031-16;

Vu l'arrêté du 4 mars 2013 portant nomination de professionnels de santé siégeant au sein des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les pédicures-podologues et les orthophonistes;

Vu l'arrêté du 18 juin 2013 portant nomination et démission de professionnels de santé siégeant au sein des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les pédicures-podologues et les orthophonistes;

Vu les propositions de la Fédération nationale des podologues,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommées membres de l'union régionale des professionnels de santé compétente pour les pédicures-podologues les personnes suivantes :

En région Franche-Comté :

Emmanuelle DEVRED, en remplacement de Michèle CORBEL, pour la durée du mandat restant à courir.

Ronan DURET, en remplacement d'Élisabeth PARRATTE, pour la durée du mandat restant à courir.

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale et le directeur général de l'offre de soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 31 janvier 2014.

Pour la ministre et par délégation :

Pour le directeur de la sécurité sociale :  
*Le chef de service,*  
*adjoint au directeur de la sécurité sociale,*  
F. GODINEAU

*Le directeur général*  
*de l'organisation des soins,*  
J. DEBEAUPUIS